Téléphérique
Chalais-Vercorin SA

c/o Vercorin Tourisme SA
Route d'Anniviers 1
3967 Vercorin
+41 (0)27 455 58 55

Procès-verbal
Assemblée générale Ordinaire

Jeudi 22 mai 2025
Halle polyvalente, Vercorin

18h30 – 19h15

M. Kilian Siggen, président, souhaite la bienvenue à tous les actionnaires présents et salue en particulier la Présidente de Commune, Mme Sylvie Masserey Anselin et M. Robin Bruttin, représentant de FIVA Audit SA. Il précise que l'assemblée générale a été convoquée conformément à l'art. 13 des statuts par insertion au Bulletin officiel du Canton du Valais, ainsi que par courrier/courriel aux actionnaires dont la société détient les coordonnées.

Le rapport de gestion, de même que la présentation qui sert de fil rouge à la séance se trouvent sur le site internet de la destination sous www.vercorin.ch dans l'onglet Services et le sous-onglet Entreprises. Les actionnaires qui le souhaitent sont invités à scanner le QR code à l'écran pour télécharger immédiatement le document. De même, dès qu'il sera signé et validé, le procès-verbal sera également intégré au même endroit.

Il nomme M. Arthur Clivaz en qualité de secrétaire de l'assemblée, ainsi que MM. Patrick Epiney et Marc-André Albasini comme scrutateurs.

Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour.

1. Contrôle des présences
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mai 2024
3. Rapport annuel et comptes 2024
4. Rapport de l'organe de révision
5. Approbation des comptes
6. Affectation du bénéfice
7. Décharge aux organes responsables
8. Nominations statutaires
9. Divers

Ce dernier ne suscite pas de remarque particulière de la part de l'assemblée et est donc considéré comme accepté.

1. Contrôle des présences

Le capital-actions de la société est de CHF 770'000 composé de 3'830 actions dont 953 qui n'ont pas été transformées en actions nominatives. 2'193 actions sur 3'830 sont représentées soit 57 % du capital.
L'assemblée peut donc valablement délibérer. (Art. 17 des statuts : 20% du capital au minimum) et la majorité est atteinte avec 1'097 voix.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mai 2024

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

3. Rapport annuel et comptes 2024

Le Président fait l'historique des procédures mises en place depuis 2017 en vue du renouvellement du téléphérique et donne à l'assemblée les indications sur les prochaines étapes avec un objectif fixé à fin 2025 pour la réception de l'approbation des plans de la part de l'OFT.

Il rappelle ensuite que le dernier délai pour la transformation des actions au porteur en actions nominatives était fixé par la loi au 31.10.2024. Passé cette date, les actions non transformées sont devenues des actions propres de la société et le Conseil d'administration en collaboration avec l'organe de révision a étudié les différentes opportunités qui se présentaient dans ce cadre. Une première prise de position du service des contributions de l'Etat du Valais semble indiquer que la vente de ces actions est possible. Cependant, les aspects fiscaux de telles opérations doivent encore être étudiés. Le Conseil d'administration va se pencher prochainement sur ces problématiques et des informations complémentaires seront données dans les meilleurs délais aux actionnaires.

Il passe ensuite la parole à M. Arthur Clivaz pour les aspects opérationnels du rapport. Ce dernier rappelle qu'aucun événement significatif impactant l'exploitation n'est intervenu en 2024 et ce principalement grâce au travail de maintenance réalisé. Les quelques arrêts d'exploitation enregistrés étaient principalement dû à des épisodes venteux. Il explique aussi qu'une solution a pu être trouvée avec Swissgrid dans le cadre du dédommagement lié aux interruptions d'exploitation causées par la mise en service en 2022 de la ligne THT et ce, après 2 ans de négociations. Il confirme enfin que le Tribunal de District a clôt le litige existant avec les gérants du Restaurant du Téléphérique à la suite de l'interruption d'exploitation de septembre/octobre 2022. Le jugement confirme que le dédommagement proposé par le Conseil d'Administration était équitable et économiquement justifié.

Au niveau de la fréquentation, 2024 est une excellente année avec plus de 160'000 passages enregistrés. Si les passages à la montée restent supérieurs à ceux à la descente, on peut, en regardant attentivement la fréquentation mensuelle de l'installation, constater que le téléphérique est véritablement un transport public et qu'il est important pour continuer d'assumer cette croissance des besoins d'arriver à construire la nouvelle installation.

M. Clivaz détaille ensuite différents postes du compte d'exploitation de l'exercice qui boucle pour la partie liée au transport de personnes sur une perte de CHF 5'649.00 et pour la partie hors exploitation sur un bénéfice de CHF 12'716.43, soit pour la société un bénéfice net de CHF 7'067.43. Il rappelle ensuite le fonctionnement comptable d'une entreprise disposant d'une concession de transport public en détaillant l'art. 36 LTV. Au niveau du bilan de la société, M. Clivaz confirme que l'"installation actuelle est désormais totalement amortie. Il présente les différents postes du bilan dont le total est de CHF 1'372'843.29 pour des fonds propres de CHF 794'048.80

4. Rapport de l'organe de révision

M. Robin Bruttin, représentante de FIVA Audit SA, donne lecture du rapport de l'organe de révision qui n'entraîne aucun commentaire.

5. Approbation du rapport annuel et des comptes

A l'unanimité, l'assemblée générale approuve le rapport annuel et les comptes 2024.

6. Affectation du bénéfice

A l'unanimité, l'assemblée générale approuve la proposition de ne pas distribuer de dividende

7. Décharge aux organes responsables

A l'unanimité, l'assemblée générale donne également décharge aux organes responsables.
Le président Kilian Siggen adresse aux actionnaires les remerciements du Conseil d'administration pour la confiance qu'ils lui témoignent.

8. Nominations statutaires

En préambule, le Président remercie les membres du Conseil d'administration qui ont œuvré à ses côtés ces 4 dernières années et particulièrement ceux qui ne demandent pas le renouvellement de leur mandat.

Il explique ensuite que l'Etat du Valais renonce à proposer un représentant au Conseil d'Administration de la société. Malgré cela, le Conseil d'Administration propose le renouvellement du mandat de M. Simon Crettaz, anciennement représentant de l'Etat du Valais, à titre personnel pour les 4 prochaines années compte tenu de sa grande connaissance du projet de renouvellement du téléphérique

Renouvellement du Conseil d'administration

Arrivé au terme de leur mandat respectif, les administrateurs suivants ne demandent pas leur renouvellement :

- Mme Martine Perruchoud Hofstaedter
- M. Patrick Rudaz

Les administrateurs suivants présentent leur candidature pour le renouvellement de leur mandat :

- M. Kilian Siggen
- M. Olivier Hugo
- M. Simon Crettaz

Les personnes suivantes sont proposées par le Conseil d'administration pour devenir administrateur :

- Mme Philomène Zufferey
- M. Olivier Chanson

Comme il n'y a pas d'autres propositions émanant des actionnaires, les nominations proposées sont acceptées par acclamation.

Renouvellement de l'Organe de révision

A l'unanimité, l'assemblée générale accepte la proposition du CA d'octroyer pour une année supplémentaire le mandat de révision à la fiduciaire FIVA Audit SA.

9. Divers

Mme la Présidente de la Commune informe l'assemblée du rachat par la Commune de la parcelle attenante à l'école et propriété de la famille Cettou, parcelle qui accueillera la gare d'arrivée du futur téléphérique. Cet achat démontre l'importance que revêt ce projet pour la Commune qui envisage aussi un agrandissement de l'école de Vercorin

M. Michel Buro demande quand les opposants pourront à nouveau faire valoir leurs oppositions dans la procédure. Le Président précise que seuls les opposants ayant fait opposition au moment de la mise à l'enquête publique du projet ont qualité pour agir et que c'est après l'approbation des plans par l'OFT qu'ils pourront faire recours auprès du Tribunal Administratif Fédéral (TAF) contre cette décision.

M. Michel Perruchoud demande si le Conseil d'Administration a déjà planché sur le prix de vente des actions qui pourraient être prochainement vendues. Le Président lui répond qu'à ce stade il n'y a pas eu de décision formelle, mais que ce sera probablement à la valeur nominale.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée à 19h15 et invite les participants à partager l'apéritif.

Vercorin, le 23 mai 2025 / ac

Téléphérique Chalais – Vercorin SA

Kilian Siggen
Président

Arthur Clivaz
Secrétaire